

## GEMBLoux ET WALHAIN

## Le dessous financier des éoliennes

En disant non à Alternative Green, Gembloux et Walhain risquent de voir passer sous leur nez des compensations financières.

● Bruno MALTER

«*Ce qu'on demande ? Ce n'est pas qu'une commune soit pour ou contre notre projet éolien, c'est qu'elle joue franc jeu, et pas faux jeu.*» Luc Van Marcke, le patron d'Alternative Green a décidé de réagir après le double avis négatif rendu par les communes de Gembloux et Walhain, pour son projet d'implantation de six éoliennes à cheval sur les deux communes (voir notre édition du mardi 3 mai).

Alternative Green ne comprend pas l'attitude de la Ville de Gembloux. «*On a formulé l'offre la plus généreuse jamais faite en Région wallonne : on proposait 17200 € par an et par éolienne. Plus la possibilité d'une éolienne citoyenne.*»

Le compte est vite fait : trois éoliennes sur Gembloux, cela fait 51600 € par an dans la caisse communale. En 20 ans, on aurait franchi la barre du million d'euros. «*Pour Walhain, nous proposons la même chose, mais le collège n'a jamais accepté de nous rencontrer pour lui présenter notre projet.*»

Petite précision, mais qui a toute son importance, l'offre tenait pour autant que l'avis des communes concernées soit positif. La carotte et le bâton...

La proposition avait de quoi donner quelques insomnies aux gestionnaires communaux. Elle n'a cependant pas suffi pour remporter la décision.

«*Nous avons dit à l'opérateur qu'il était particulièrement maladroît de lier les deux points*», répond le bourgmestre Benoît



Alternative Green et écolos sur la même longueur d'ondes : «*Les Communes ne jouent pas franc jeu.*»

Dispa. Le sujet est sensible sur le plan de l'image. Accepter, quelle que soit la pertinence des arguments pour ou contre, c'était automatiquement donner l'opportunité aux opposants à l'éolien de dire que le collège s'est laissé «*acheter*» par des arguments purement financiers. À un peu plus d'un an des élections communales, le risque était bien trop grand.

À l'inverse, un avis négatif libère Alternative Green de tous

ses engagements financiers. Le promoteur paraît alors généreux tout en ne devant finalement pas délier les cordons de sa bourse. Le coup est bien joué. Luc Van Marcke se défend pourtant de tout calcul machiavélique : «*Si nous avons lié les deux propositions, c'est parce que nous voulons que les communes soient cohérentes. Si elles nous critiquent, je ne vois pas pourquoi elles réclameraient de l'argent. Ce serait un peu vouloir le beurre et l'argent du beurre.*»

«*Nous avons répondu aux objections*»

L'avis négatif des deux communes sera-t-il suivi ou non par la Région wallonne ? Sur ce plan, le promoteur nourrit de sérieux espoirs. «*Les fonctionnaires délégué et technique ont rendu un avis considérant que le dossier était complet et recevable et par rapport au premier projet, le second a été amélioré. Nous avons veillé à répondre aux objections qui avaient été formulées lors de la première enquête, en fournissant tous les photos-montages sollicités. Des études de bruit concernant le hameau de Baudecet ont été réalisées : il n'y a pas de bruit, même par vent défavorable...*»

Précisons encore que lors du dépôt du premier projet, le fonctionnaire délégué avait accordé le permis, permis ensuite cassé en recours par le ministre wallon Philippe Henry.

Il se murmure cependant que le fonctionnaire délégué pourrait cette fois décider de ne plus accorder de feu vert, histoire de forcer enfin la Région wallonne à sortir son fameux cadre de référence, sans cesse promis, toujours reporté. ■

### Le sentiment d'être écarté du jeu

Alternative Green ne mâche pas non plus ses mots à l'égard des autorités communales de Walhain. «*Nous avons fait la même proposition à Walhain qu'à Gembloux, mais on n'a jamais voulu nous entendre*», observe Luc Van Marcke.

Alternative Green conteste l'assertion de Walhain selon laquelle la population est opposée à son projet. «*Sur 179 lettres, seuls quatre sont signées par des gens de la commune. C'est un faux argument.*»

Pour Luc Van Marcke, le site retenu par Alternative Green est le seul qui puisse l'être, compte tenu des restrictions aéronautiques et paysagères rencontrées ailleurs.

«*Nous avons eu un premier contact avec Walhain en 2007, avec un projet éolien le long de la E41. Nous avons dû abandonner et nous recentrer sur le seul endroit possible de la commune, près de la*

ferme de Baudecet. Alors que nous venions de déposer pour la deuxième fois le dossier, on recevait une lettre disant, deux jours plus tard, qu'il y aurait un marché public. Par voie recommandée, nous avons manifesté notre intérêt et demandé des détails. Comme réponse, on nous a dit que le marché public n'était pas encore prêt mais qu'ils acceptaient notre candidature et nous tiendraient au courant. C'était en février 2010». Depuis lors Alternative Green n'a plus rien reçu et l'avis de marché est paru au Moniteur et dans la revue européenne des marchés publics. «*Mon projet est très mûri*, conclut Luc Van Marcke. *On m'a traité de cow-boy au Far-West, cela m'a énormément vexé. J'ai le sentiment que Walhain veut mettre de côté mon projet pour maximaliser son intérêt.* Et de répéter : «*Ce que je demande, ce n'est pas qu'une commune soit pour ou contre, mais qu'elle joue franc jeu, et non pas faux jeu.*»

B.M.

# Laurence Smets : il n'y a pas que le pognon

**Le patron d'Alternative Green estime que Walhain passe à côté de la montre en or, vu les conditions financières qu'il propose...**

Il n'y a pas qu'une question de pognon dans un tel dossier. Le réduire à cela n'est pas une bonne chose. La responsabilité d'un promoteur n'est pas la même que celle d'une Commune. Nous voyons aussi l'aspect paysager et les nuisances dans leur ensemble.

**Comment prenez-vous le fait que cette offre financière soit conditionnée par un avis-favorable de la commune ?**

Il n'est pas question d'entrer dans une logique de chantage. Or, ce raisonnement y ressemble très fort.

**Alternative Green conteste l'opposition de la population, soutenant que sur 179 lettres, seules quatre sont signées par des gens de la commune. Que répondez-vous ?**

C'est impossible. Je n'ai pas les chiffres exacts en tête et c'est vrai que nous avons reçu pas mal de courriers venant de l'extérieur. Mais quatre, cela me semble vraiment très peu. J'ajoute qu'il y a aussi l'avis négatif de la CCATM qui représente la population.



Archives Eclat

**Laurence Smets :** « Nous voulons prendre notre destin en main par rapport à l'éolien. »

**Alternative Green dit avoir posé sa candidature au marché public ouvert par Walhain mais affirme que tout en actant leur candidature, vous n'y avez pas donné suite...**

Je ne comprends pas non plus. Lorsqu'ils sont venus avec ce projet, nous leur avons suggéré de répondre plutôt à notre appel d'offres. Et effectivement, ils nous ont de-

mandé les conditions de notre marché. Lors que nous leur avons demandé ce qu'il en était, ils nous ont répondu : « Pas question nous continuons notre enquête publique. » Nous sommes en train d'examiner les offres reçues et notre décision devrait être rendue la semaine prochaine. Mais Alternative Green n'a pas répondu à cet appel d'offres.

**Luc Van Marcke dit : « J'ai le sentiment que Walhain veut mettre de côté mon projet pour maximaliser son intérêt. » Vous dites quoi ?**

Maximaliser ? Oui bien sûr mais pas dans un sens financier. Encore une fois, nous tenons compte de l'aspect financier mais il n'est pas le seul critère et surtout ce n'est pas la première priorité.

Mais de fait, en faisant cet appel d'offres nous avons voulu prendre la main et maîtriser notre destin. En tenant compte du fait que nous ne sommes pas opposés par principe à l'éolien, même sur le territoire de Walhain. Mais il faut que les projets concernant ces éoliennes soient judicieusement implantés. D'autre part, nous souhaitons effectivement que ce projet associe la population. ■

D. V.